



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 12 AVR. 2010

Direction des ressources humaines

Note

Département des relations sociales

à

Liste des destinataires

in fine

Affaire suivie par : Claudette QUINTILLA et  
Lucie LAMBERTRAYAR

Claudette.Quintilla@developpement-durable.gouv.fr

Lucie.Lambertrayar@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 71 12 / 62 95 – Fax : 01 40 81 30 39

Courriel : election-rs-drh-sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : Renouveau des commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers et composition des commissions de réforme**

**PJ** : circulaires relatives à la composition des commissions de réforme et au renouvellement de la CC OPA

Les circulaires précisent les dispositions réglementaires déterminant :

- la composition des commissions de réforme,
- les modalités d'organisation des élections pour composer la nouvelle commission consultative (CC) compétente à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) qui arrive à échéance le 25 mai 2010.

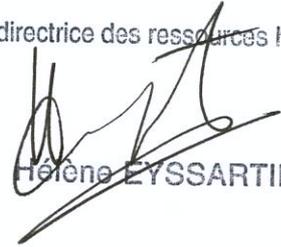
Le scrutin se déroulera le **mardi 29 juin 2010**.

Les opérations de vote s'inscrivent dans une procédure formalisée. Elles doivent être préparées en liaison avec les organisations syndicales représentatives et suivies avec un soin particulier afin d'assurer pleinement la liberté des élections et le secret du vote.

Ces documents ne sont envoyés qu'aux services auprès desquels sont rattachés une commission.

Il vous appartient d'assurer la diffusion nécessaire de cette lettre-circulaire.

La directrice des ressources humaines

  
Hélène EYSSARTIER